

# NÉCESSAIRE ASSAINISSEMENT ÉTHIQUE ET TECHNIQUE DE L'ESPACE POLITIQUE CONGOLAIS

## Introduction

**Élie P. NGOMA-BINDA**, Université de Kinshasa.  
Membre du Conseil de Rédaction de *Congo-Afrique*.  
bindadekin@gmail.com

**L**a question sur laquelle nous focalisons la présente réflexion est d'une pertinence incontestable : « au vu du nombre exagéré des partis politiques en RD Congo, comment assainir l'environnement politique et mettre fin au clientélisme familial dans le chef des partis politiques ? ». J'ai déjà eu à réfléchir sur cette question<sup>1</sup>. Je la reprends en tentant de l'approfondir, sous un angle relativement différent, et en la prenant fondamentalement comme une question d'éthique politique.

Ainsi, je pose un coup d'œil global rapide sur notre type de démocratie au sein de laquelle les partis entendent exister ; je rappelle la visée et l'expression du parti politique dans notre espace de vie et d'ailleurs ; j' imagine la possibilité d'assainissement technique ; et j'indique une possible voie d'assainissement éthique de notre vie politique.

## 1. Quelle démocratie pour la gouvernance de la République ?

J'ai publié un certain nombre d'ouvrages sur la démocratie libérale. J'ai fourni plusieurs arguments en faveur de ses avantages, de sa force comme forme la plus acceptable de gouvernance éthique des nations à notre époque contemporaine. Mais, souvent, j'hésite à croire en la capacité de bonne gouvernance de la démocratie libérale pure, telle qu'elle nous est

---

1 P. NGOMA-BINDA, « Idéologies et partis politiques à foison au nom de la démocratie. Est-il nécessaire et légitime d'assainir l'espace politique congolais ? », *Congo-Afrique*, n° 576, Juin-Juillet-Août 2023, pp. 673-690. Dans la présente étude, j'y reviens, en condensé et de manière un peu plus insistante, et j'avance quelques autres idées qui devraient pouvoir aider les acteurs politiques compétents à lever l'option la plus judicieuse entre la réduction volontaire assumée des partis et la suppression raisonnée de certains partis par une décision d'autorité raisonnable et démocratique.

imposée<sup>2</sup>, ou que nous avons accepté de l'assumer, de la pratiquer, comme voie susceptible de conduire notre république à l'unité, au progrès social et à la puissance nationale.

## La démocratie, pour être vraie, doit être vertueuse

La démocratie est une forme rationnelle et raisonnable légitimement acceptable en tant qu'elle met un accent particulier sur le déploiement de la liberté de l'individu dans l'organisation et le fonctionnement de la vie commune en société. La liberté politique s'exerce, spécialement, à travers la *participation de chacun des citoyens* à la bonne marche de la maison nationale qu'est la république<sup>3</sup>. En plus de l'exaltation de la liberté (de conscience, de pensée, d'expression, d'association, etc.) comme vertu fondamentale, la démocratie réclame plusieurs autres vertus, celle notamment de l'impératif d'organisation des élections démocratiques justes, libres, transparentes, régulières, à des échéances fixes.

Cet impératif a engendré la nécessité du pluralisme politique, c'est-à-dire, la création de partis politiques, de groupes de gens entendant soutenir les mêmes ambitions d'accès au pouvoir et les mêmes modes de gouvernance politique autour de quelques individus estimés être des leaders en tant, souvent, qu'ils sont fondateurs ou principaux animateurs de ces fractions de la population nationale.

Élément exagérément jugé important, le nombre de partis ne fait pourtant pas la démocratie. À l'exclusion du parti unique, le nombre importe peu, et même là où il n'y a point de partis politiques la démocratie peut bel et bien exister et très bien fonctionner. La démocratie ne se juge pas en fonction de la quantité de partis existants ou devant exister au sein de l'espace politique, mais plutôt à la qualité de l'ensemble des valeurs éthiques et sociales adoptées et effectivement mises en œuvre au sein du parti et du pays. Ce sont, principalement, les valeurs de justice, d'égalité, de liberté, d'état de droit, d'obéissance aux lois, de transparence, de service à la communauté, d'attention aux personnes en situation difficile, de fermeté face aux volontés de désordres, etc.

La démocratie est bonne et valide si la société comporte et fonctionne selon les valeurs morales et sociales les plus pertinentes. Par contre, la démocratie est chose dangereuse et, donc, mauvaise quand elle flirte avec l'anarchie ; quand elle est, au nom du respect des droits de l'homme, voisine du laxisme, de la tolérance non lucide, du tout laisser-aller et laisser-faire, de l'impunité.

2 La démocratie libérale est imposée à l'Afrique, principalement depuis le Sommet France-Afrique de La Baule, en 1990, par le Président français François Mitterrand, lequel conditionnait l'aide au développement à l'adoption, par les pays africains, de la démocratie pluripartisane pratiquée en Occident.

3 P. NGOMA-BINDA, *La participation politique. Éthique civique et politique pour une culture de paix, de démocratie et de bonne gouvernance*, Kinshasa, Pifep (4<sup>ème</sup> éd.) 2020.

## Un libéralisme politique en ivresse de jus sucré du pouvoir

Nous voyons et savons que notre démocratie congolaise tend vers le plus profond niveau de sa corruption ou de sa mauvaiseté. Nous avons une démocratie indolente, molle, non forte, proche de l'anarchie totale. Parmi plusieurs exemples, trois *faits patents révoltants* le démontrent.

Le premier fait patent révoltant est justement le *libéralisme politicien débridé* se manifestant par la prolifération incontrôlée de partis politiques. Au nom de la démocratie à faire vivre, la république laisse pousser à l'infini les mauvaises herbes ronceuses piquantes que sont les partis politiques, lesquels sont, en réalité, à 80% inutiles et profondément nuisibles à la population, d'aujourd'hui et de demain, de la nation entière. En effet : 1° les partis divisent la population en des fractions et factions de jeunes gens fanatiques s'opposant dogmatiquement et viscéralement aux autres groupes de gens militants et non militants ; 2° les partis exploitent les énergies des femmes et jeunes gens constamment convoqués à des rassemblements et à des meetings vicieusement distrayeurs ; 3° les partis politiques sont, pour les « autorités morales », des handicaps dans l'avancée de la patrie, en tant qu'ils sont des foyers égoïstes stratégiques destinés à faire accéder au pouvoir procureur de privilèges matériels financiers faramineux aux seuls chefs des partis eux-mêmes, aux membres de leurs familles biologiques et, accessoirement, à quelques très proches intrigants flagorneurs évoluant au sein de la famille politique.

Le deuxième fait patent révoltant est la *permissivité du mal*, spécialement vis-à-vis de l'escroquerie religieuse. Notre pays est, depuis des décennies, parmi les plus grands producteurs d'églises de mensonge, d'endormissement et d'exploitation de la peur de mourir des concitoyens pauvres, affamés, désorientés, privés de sécurité et de paix de l'âme. Mais, face à une telle situation, le régime politique démocratique libéral qui nous gouverne est indifférent, insouciant ou tolérant à l'extrême, au nom présumé du respect de la vie des vertus de la démocratie et des droits de l'homme à protéger.

Insouciant, ou rivaux sur d'autres préoccupations sans doute estimées plus démocratiques, certainement plus intéressantes parce que plus lucratives, *nos dirigeants politiques grouillant et se prélassant au parlement et au gouvernement laissent pousser, allègrement et désordonnément, des milliers d'« églisettes »*, dites des églises de réveil, qui sont en fait des boutiques commerciales stratégiques, des structures d'enrichissement pour les pasteurs, tous intrépides en paroles et en gestes accrocheurs, et des officines d'ensommeillement, de paupérisation et de distraction ou d'évasion des corps, du peuple, sans que l'État ne fixe les conditions et limites rigoureuses appropriées ni du nombre d'églises ni de la qualité des valeurs qu'elles doivent avoir à promouvoir pour le progrès social et spirituel effectif des âmes, des consciences et de la vie matérielle des adhérents,

malheureusement aveuglés, irrésistiblement conduits par l'ignorance et la misère. Même si les croyants ne veulent pas y croire, la religion pratiquée par la majorité de notre population est, à 80%, nuisible au progrès social des populations.

La force d'exploitation financière des âmes et poches des pauvres est cynique, et d'autant plus cynique qu'elle trouve sa source de vitalité dans l'insouciance, mieux, dans le laisser-exister politique des églisettes comme stratégie d'assurance de structures de campagne électorale étendue et vigoureuse au profit de l'acteur politique. Œuvrant sous une épaisse, réchauffante et dynamique couverture religieuse, les églisettes sont des structures actives à double visage, sournoisement commercial en toutes saisons et ostensiblement politique en la saison électorale.

Le troisième fait patent révoltant est la *politique de l'impunité*. Tout comme la sanction positive de reconnaissance du mérite et de récompense est absente, *la sanction punitive efficace est inexistante* en République démocratique du Congo. Les méfaits de corruption, de rétro-commissions, de détournements, de vols copieux éhontés passent, même aux yeux des hauts dirigeants, pour de simples faits sociaux banaux divers. Ils ne sont point combattus avec toute l'intelligence et toute la vigueur nécessaires que réclame la gravité des crimes. Insouciant ou inconscient, les dirigeants politiques manquent de voir ou feignent de ne point voir que la banalisation du mal conduit, insidieusement mais résolument et à plus ou moins court terme, à l'affaiblissement irréversible et à la ruine complète de la patrie et, aussi, à leur propre ruine.

Le pourrissement politique, résultant de la corruption comme pourriture des intelligences et des consciences conduit à l'impuissance, à la désintégration et à la disparition progressive du pays, en commençant par la disparition de l'intégrité physique du territoire national grignoté de toutes parts, au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest par des pays voisins peut-être légitimement convoiteurs parce que point du tout inquiétés par une quelconque force de vie résistante.

Il est constaté que nos dirigeants ne se soucient vraiment pas assez de l'avenir de leurs enfants, petits-enfants et arrière-arrières-petits-enfants les plus lointains, les citoyens congolais des générations à venir. Insouciant irresponsables, ils ne savent ni voir ni comprendre que plusieurs civilisations jadis éclatantes en forces économiques et matérielles ont disparu de la surface de la terre faute de capacité de résistance efficace à travers la force des vertus morales et sociales conséquentes ; ils ne savent ni rechercher ni prendre les mesures qui fassent efficacement prévenir notre disparition sans peine et trop prochaine.

Le mal de l'impunité des crimes de corruption et de détournements perpétuels est une vermine tenace intérieurement rongeuse capable, au-

delà de son apparente fragilité insignifiante, de faire sécher et tomber de gros arbres solides.

Par notre corruption et nos détournements jamais punis, nous préparons le lit ou le nouveau terreau de l'esclavage et des massacres sans pitié de nos enfants, des jeunes et des générations futures, si par bonheur ou par malheur elles peuvent exister, si en amont leurs géniteurs potentiels n'auront pas déjà été massacrés par des conquérants prédateurs à l'image de Paul Kagame. Si nos dirigeants ne changent pas l'échelle de priorité de leurs soucis ainsi que de leurs modes de pensée et d'action, je peux parier que les enfants et jeunes d'aujourd'hui âgés de moins de trente ans risquent fort, d'ici trente ans environ, de ne point du tout exister libres et heureux sur cette terre de nos ancêtres, de leurs parents et grands-parents.

Pour faire face au danger, très grave et imminent, d'être massacrés et chassés de nos propres terres, il est question d'user de grande intelligence, de forte ruse positive, de patriotisme, de considérer le danger comme pouvant nous emporter tous, absolument tous, sans exception, citoyens pauvres et concitoyens riches, compatriotes honnêtes et brigands politiques malhonnêtes détourneurs de fonds communs, tournant le dos aux valeurs qui font grandir la patrie, qui assurent la puissance d'une nation, et qui font croître la fierté citoyenne et patriotique de chacun au sein de la patrie.

On aura compris, au total, que la démocratie dont notre pays a besoin est la *démocratie forte vertueuse*. Il s'agit de cette démocratie qui fixe des lois justes, éclairées, utiles, appropriées, efficaces et rigoureuses et, en même temps, qui les fait appliquer sans faille et avec toute la rigueur que requiert un véritable État de droit. Une telle démocratie est, en fait et dans sa substance profonde, celle qui fait exister, dans un même *système politique démocratique libéral-communautaire*, et les valeurs traditionnelles occidentales mettant un accent particulier sur la liberté de l'individu et les valeurs traditionnelles africaines cultivant l'exigence de la communautarité, de la solidarité comme stratégie efficace de résistance et de vie de bonheur au cœur d'un monde toujours et déjà hostile, violent, peuplé par des prédateurs sans pitié aucune à l'égard des faibles.

Elle est une démocratie de la même manière soucieuse de la reconnaissance de l'individu et de la promotion de la communauté. Elle est une démocratie respectueuse du principe de juste milieu, d'équilibre, lequel par conséquent, pour éviter les excentrismes et les vacillements extravagants, exige l'exercice de la force légale, de la fermeté, de la rigueur maximale nécessaire à la construction de l'unité, de l'ordre, de l'harmonie et de la prospérité dans la société. C'est dans la puissance du juste milieu, dans le *mésomal*, que se situe la vérité démocratique, évitant les insuffisances, les permissivités et les désordres en même temps que les excès, les extrêmes, et les extravagances des prétentions opposées.

## **2. L'État congolais : un espace politique dérégulé, débridé, d'extrêmes extravagances**

Dans le monde occidental s'estimant démocratique ainsi que dans leurs pays satellites incurablement colonisés, on considère le pluralisme politique comme une évidence nécessaire, indispensable, « verrouillée », non contournable et non interrogeable dans le gouvernement des sociétés politiques démocratiques. Mais la pertinence est-elle définitivement acquise ? L'utilité des partis est-elle évidente ? Quel nombre de partis est requis dans un pays se voulant et se disant démocratique ? Un nombre illimité, allant jusqu'à des centaines voire à des milliers de partis politiques ne constitue-t-il pas un réel désordre et même un handicap à la vraie démocratie et au développement d'une nation ? Les pays ayant un nombre très réduit de partis (le bipartisme par exemple) ne sont-ils pas de vraies démocraties ? Un pays qui choisit de ne point se gouverner à partir de partis politiques est-il automatiquement non démocratique et non favorable au développement économique et social ?

Aux yeux des penseurs profonds objectifs, toutes ces questions peuvent comporter de la pertinence. Mais il ne rentre pas dans le présent propos de les aborder toutes.

### **Le parti politique est-il vraiment nécessaire et bénéfique à la société ?**

On connaît la nature et la finalité d'un parti politique : il est le canal d'accession au pouvoir d'État à travers des élections voulues démocratiques. Il est donc utile comme outil de mobilisation des personnes présumées posséder une vision commune, estimée la meilleure en ce qui concerne la gouvernance, la conduite des affaires publiques dans la société politique. S'il comporte l'avantage de mobilisation aisée et d'avancée solidaire vers le service à rendre, en principe, à l'ensemble de la communauté nationale, le parti politique a aussi le grand inconvénient d'être, à la fois, un foyer de démagogie, de manipulation et de division dogmatique de la population contre le reste de la population, elle-aussi fractionnée. Au lieu d'être un outil d'union, le parti est essentiellement une fracture de la société à travers une artificielle construction cristallisée d'opinions rigides, de divisions fanatiques et d'exclusions fondamentalistes<sup>4</sup>.

### **Ça fait problème : un pluralisme politique intégral sans brides, ordre ou désordre ?**

Nombre d'observateurs et analystes s'estimant objectifs pensent que, depuis l'avènement de la médication démocratique libérale intégrale

---

4 La question de la pertinence des partis politiques est amplement examinée dans quelques-uns de mes autres ouvrages et articles relatifs à la démocratie et aux élections.

jugée efficace à la totalité de nos maux – sociaux, économiques, politiques, matériels et spirituels – *nous sommes désormais une société politique dérégulée, ivre de liberté et de jus sucré du pouvoir* ; nous sommes une constellation d'êtres non nécessairement humains éparpillés, déambulant seuls, isolés les uns des autres, semblable à un gros fantôme géant dénudé marchant le tronc du corps penché chancelant à travers les rues sombres et boueuses d'une existence commune sans certitude d'avenir heureux et sécurisé. Faite d'avidité sans concession, autorisant le libre-cours quasi sans frontières de toutes les formes possibles d'expressions de la liberté et des désirs, la vie politique libérale de notre patrie semble aller à la dérive, est à la dérive.

En effet, le très surprenant foisonnement de partis politiques en RD Congo, au nombre sans cesse croissant, pose un sérieux problème à l'intelligence, à la conscience ainsi qu'au sens d'ordre et de limites. Au total, 910 partis ont été admis à concourir aux élections de décembre 2023. Et plusieurs autres sont en train d'être créés, fiévreusement, dans la perspective des prochaines élections. Il est donc logique d'estimer que plus d'un millier de formations politiques d'hommes et de femmes avides et hyper-dynamiques cherchant activement à accéder au pouvoir – lieu de privilèges financiers et matériels mirobolants exclusifs à la classe élue – peupleront bientôt le sol politique du Congo.

C'est là un véritable phénomène étrange, inédit au monde, qu'il est nécessaire d'interroger, relativement à sa pertinence et à son utilité. Car il apparaît qu'il n'y a aucun autre pays au monde démocratique où on compte autant de partis, dont la plupart sont en fait des « particules », des *micro-partis*, ou simplement des corpuscules opportunistes se présentant comme des structures socialement indispensables.

Même si les acteurs politiques au pouvoir trouvent qu'une telle situation, résultant du principe constitutionnel de pluralisme intégral, est parfaitement normale dans une authentique démocratie libérale, par contre la population civile réfléchie et intellectuelle pense que l'existence d'autant de partis n'est ni raisonnable ni justifiable. On juge qu'un millier de partis comporte de nombreux désavantages, entraîne des désordres, une instabilité institutionnelle permanente, des tiraillements infinis, du pataugement dans la prise des décisions et, finalement, un sérieux frein à l'avancement du pays pourtant confronté à de très graves problèmes d'insécurité, d'effondrement des infrastructures, de pauvreté absolue des populations, et de soif de délivrance<sup>5</sup>.

5 Alors que les élections ont été organisées depuis le 20 décembre 2023, le Gouvernement est seulement investi le 11 juin 2024, soit six mois plus tard. Ce fait est la signalisation d'un enlèvement politique occasionné par le nombre trop élevé de partis conjonctuellement et lucrativement regroupés au sein de la majorité présidentielle, dans l'Union Sacrée de la Nation. Pendant toute cette longue période de « vacance », l'équipe gouvernementale précédente a continué à travailler, avec bien entendu toutes les magouilles et malversations possibles qui, dans notre pays, sont de coutume par un tel temps s'apparentant à une permission de « libre-puisage » dans les caisses financières publiques des ministères. Alors qu'ils étaient censés uniquement



De toute évidence, ce foisonnement est une vraie et sérieuse question sociale, à la fois d'ordre, d'éthique et de rationalité allant au-delà du sens du pluralisme politique démocratique raisonnable. Si nous sommes bel et bien conscients que la prolifération des partis politiques est une situation anormale gravement préjudiciable à la nation, alors nous sommes contraints de rechercher les moyens de revenir à l'ordre normal raisonnable des choses. Si nous sommes rationnels et raisonnables, nous sommes obligés d'assainir l'espace politique, de l'organiser autrement pour permettre au pays d'avancer, de travailler à vite accéder à la puissance, à la prospérité, et au recul du sous-développement, de l'insécurité et de la pauvreté.

L'assainissement est indispensable, et la voie pour y arriver relève d'une décision éclairée patriotique, portée par une démocratie politique de forte rigueur dans la conception et dans l'application des lois justes et éclairées, destinées à engendrer le bien et le salut du peuple, de la nation entière.

## **Les partis politiques : un petit aperçu d'ici et d'ailleurs**

La structure de l'espace politique démocratique du monde occidental, terre de naissance de la démocratie libérale, est bien différente de la structuration de l'espace politique partisan congolais d'aujourd'hui.

### ***L'espace politique congolais est particulièrement fécond en partis politiques***

La toute première discussion sur la question des partis politiques est apparue, au Congo, en 1956 avec les *Manifestes politiques* produits par les jeunes intellectuels se regroupant, d'une part, autour du cercle culturel « Conscience Africaine » (créé et animé par l'Abbé Joseph Albert Malula) et, d'autre part, autour de l'association culturelle et politique Abako (Alliance des Bakongo, animée par l'ancien Grand-Séminariste Joseph Kasa-Vubu). Les deux groupes prenaient position relativement au « Plan de 30 ans » préconisé en 1955 par le Professeur belge Jan Van Bilsen, et avançaient des opinions contraires. La discussion concernait la volonté, le délai convenable, ainsi que les modalités d'accession à l'indépendance politique du peuple congolais.

Sur la question précise de la pertinence et de l'utilité des partis politiques, le premier groupe (celui de l'Abbé Joseph Malula) trouvait inutile et nuisible d'instituer un système partisan étant donné que le parti politique est inévitablement et absolument un facteur de désunions, de désordres et de frein grave au développement, à la construction économique de la nation. Pour sa part, le second groupe (celui de Joseph Kasa-Vubu) trouvait indispensable d'instituer les partis politiques, comme outils de lutte

---

« liquider » les affaires courantes, certains ministres ont continué à prendre de grandes décisions, comme celui qui était au Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire, qui a crânement continué, et en toute impunité, à nommer des autorités académiques dans des établissements universitaires.



et d'accès au pouvoir, comme cela est le cas dans les nations démocratiques du monde occidental.

Suivant la pratique en usage dans l'Europe coloniale, le jeune Congo indépendant a finalement opté, croyant bien faire, pour l'existence et le fonctionnement des partis politiques dans son système démocratique. Et ce fut le commencement du foisonnement. En 1965, perpétrant son coup d'État, Mobutu Sese Seko jugea indispensable de remettre de l'ordre, et donc inutile le pluripartisme (à son avis, il y avait 44 partis à l'époque) et décida d'instituer le monopartisme pour couper court avec tous ces désordres nuisibles à la construction du développement du pays. Le parti unique que Mobutu crée (le Mouvement Populaire de la Révolution) régnera jusqu'en 1990 ; à la Conférence Nationale Souveraine (CNS), les acteurs politiques partisans de la liberté totale réclameront le pluralisme politique intégral, illimité. Aussitôt, on a vu proliférer des centaines de partis dans l'espace politique congolais. À l'arrivée de Laurent-Désiré Kabila, en 1997, on comptait 436 partis ; et aux élections de 2023, avec Félix-Antoine Tshisekedi, 910 partis sont acceptés à présenter des candidats aux élections au sein de l'espace politique congolais. Dans la perspective des élections prochaines, en 2028, de nombreux autres partis sont en train d'être créés. Et le rythme des naissances fait voir que, pour la prochaine compétition électorale, nous aurons environ 1.250 partis politiques en République démocratique du Congo si d'autres dispositions politiques ne sont point prises pour arrêter ou freiner les naissances indésirables !

***Ailleurs (aux USA, en Europe, et Afrique) le pluralisme politique est raisonnablement modéré.***

La démocratie libérale à partis politiques multiples nous a été amenée et imposée par le colonisateur. Mais, la situation dans les pays occidentaux est, en termes de nombre de partis, bien différente de celle que nous vivons actuellement au Congo.

En effet, aux États-Unis où on voit apparaître le tout premier parti politique du monde moderne ou contemporain (en 1828), il n'y a que *deux grands partis* (le parti démocrate et le parti républicain) et quatre partis mineurs (confondus avec une cinquantaine de partis locaux).

En Europe : *l'Angleterre a trois grands partis* et environ 17 mineurs. En *France* il y a environ *cinq grands partis* (et une trentaine de partis mineurs). En *Belgique*, nous avons *six grands* et environ 17 petits partis. En *Allemagne*, on compte environ *six grands partis* et une centaine de petits partis, dont des partis régionaux et locaux. En *Italie* il y a *22 grands partis* et plus d'une centaine de petits partis.

En Afrique : le *Nigeria* a *8 grands partis* et 9 partis extraparlimentaires ; l'*Afrique du Sud* a *14 partis* et quelques autres d'envergure mineure, tandis que l'*Angola* a *3 grands partis* et environ 18 mineurs.

On notera que, au total, le nombre de partis, sauf pour les plus grands, est assez fluctuant dans la plupart des pays démocratiques mais il reste quasi constant. Des partis naissent, se transforment, entrent en hibernation ou carrément meurent et, parfois, renaissent. Et on devra savoir que tous les partis, principalement en Occident, sont construits à partir d'idéologies plus ou moins précises, claires et distinctes en nombre très réduit (libéralisme, socialisme, social-démocratie, écologisme, etc., se situant entre les conservateurs et les progressistes, et se donnant des centres et des extrêmes, de gauche comme de droite).

Bien plus, on devra noter qu'aucun pays n'a autant de partis que la RD Congo qui en compte environ un millier (pour rappel : 910 partis aux élections de décembre 2023) grouillant, sans réelle idéologie aucune, sur l'espace public politique estimé authentiquement démocratique.

Avec les très graves désordres qu'ils entraînent, les partis sont jugés – comme naguère avec les intellectuels de *Conscience Africaine* – inutiles et même nuisibles, et spécialement trop nombreux, comme Mobutu l'avait décrété, dans le contexte extrêmement sous-développé de la RD Congo qui cherche à avancer, qui doit avancer, sans perdre le moindre atout ou la moindre chance qui s'offre, y compris et surtout le temps. Car, qui perd du temps gaspille ses chances de développement et de sortie rapide de la pauvreté.

Il est par conséquent *nécessaire et indispensable d'assainir* l'espace politique congolais. Mais, comment y parvenir ? Il apparaît, à cet effet, qu'il y a nécessité de travailler à l'assainissement sous les deux aspects du problème : sous l'aspect pour ainsi dire technique (en focalisant la quête sur la quantité ou le nombre de partis) et sous l'aspect éthique (en recherchant les voies d'accroissement de la qualité de la démocratie, à travers les partis politiques comme raisons, racines et formes essentielles d'existence de la vie politique, et les élections qu'ils réclament comme planches de salut espéré ou attendu du peuple).

### **3. Assainir techniquement l'espace politique, c'est désacraliser le pluralisme intégral constitutionnel**

Il est indispensable d'assainir, c'est-à-dire, de réduire le nombre de partis politiques. Mais, étant donné que le pluralisme politique illimité est « verrouillé », constitutionnellement garanti, une réduction ne constituera-t-elle pas un acte anti-démocratique prohibé ? En effet, ainsi qu'on le perçoit ailleurs, dans les pays occidentaux, la démocratie refuse toute restriction de la liberté (de pensée, d'expression, d'association) dans l'espace politique. Mais les pays à pluralisme limité (ex. bipartisme, ou tripartisme), et qui refusent pourtant d'être de fausses démocraties, comment ont-ils fait pour éviter le pluralisme intégral débridé ? Les citoyens y sont-ils moins

ambitieux, moins avides de privilèges que confère le pouvoir politique ? Quelle conception se font-ils des charges du pouvoir, service à la nation entière ou lieu d'enrichissement personnel ?

### **Quels critères de décision d'une possible réduction du nombre de partis ?**

Toute quête des voies et moyens de réduction du nombre de partis politiques est obligée de se réaliser selon des critères précis, objectifs, rigoureux et démocratiques. En particulier, elle doit prendre en compte deux critères généraux. Le premier est le critère de la détermination des *objectifs prioritaires* (à court, moyen ou long termes) visés, pour le salut du peuple, par le pays situé dans son contexte spécifique (de circonstances, de contraintes et de possibilités particulières) bien compris par le peuple éclairé conduit par des décideurs censés être très correctement éclairés et patriotes. Le second critère général est la prise en compte du principe de *l'efficacité maximale* : il s'agit de faire voir et de faire comprendre au maximum la nuisibilité du pluralisme intégral débridé et, donc, de prendre en considération l'intérêt commun de la décision optimale conduisant à l'assainissement de l'espace politique, à la nécessité de réduire le nombre de partis dans le pays.

### **Des mécanismes d'assainissement technique de l'espace politique**

Il y a deux mécanismes de réduction possible du nombre de partis politiques. Le premier est la *décision d'autorité souveraine* par le pouvoir public ; le second est la *décision démocratique du peuple par conviction*, prise soit par les acteurs politiques législateurs, soit par un acte populaire référendaire.

Le premier mécanisme a un précédent dans l'histoire de la République démocratique du Congo. En 1990, le Président Mobutu « prenant congé du Mouvement Populaire de la Révolution, Parti-État », avait fixé à trois le nombre de partis qui devaient exister dans le pays : le MPR, l'UDPS et le Front Commun des Nationalistes. Les politiciens avaient globalement jugé inacceptable une telle décision unilatérale. Par contre, certains analystes avaient estimé que la décision pouvait être pertinente, pouvait avoir du sens si Mobutu avait donné aux politiciens la liberté de s'organiser selon leur propre entendement et leur propre vouloir autour d'un nombre limité de partis (trois, quatre ou même plus, moins de dix de préférence) non préalablement et dictatorialement désignés.

Dans le second mécanisme possible, celui du choix démocratique par conviction, *il y a trois voies principales* qui s'offrent à la volonté de recherche d'un assainissement rationnel raisonnable de l'espace politique.

La première voie est la réduction à travers une *libre agglutination guidée* des partis politiques autour d'un nombre défini d'idéologies générales déterminées et limitées de façon impartiale et démocratique sous la direction du pouvoir public selon des affinités idéologiques plus ou moins claires et distinctes. Les partis aux idéologies voisines sont conduits à fusionner et à former de grands partis autour d'idéologies affines. La deuxième voie est celle de l'*auto-élimination définitive* légalement acté de tout parti n'ayant point atteint le seuil de représentativité fixé par la loi. La troisième voie est celle de la réduction par *décision d'autorité souveraine du peuple*, décision réfléchie acceptable et agréée par le peuple à travers une loi à passer au Parlement ou par un acte référendaire du peuple libre préalablement éclairé de façon correcte sur la pertinence de l'option à lever.

Dans ce dernier ordre d'idées, une option préférentielle particulièrement pertinente, mais que malheureusement nos esprits politiques, faits ou greffés à l'image de l'Occident, ne sont guère prêts à prendre en compte, est celle du *zéro-partisme*, celle de refuser toute existence de partis politiques dans le pays. Il est entendu qu'il est hors de question d'instituer un parti unique, inévitablement dictatorial et préjudiciable à tous points de vue, en tant qu'il conduit à l'assassinat de la démocratie, des libertés humaines et autres droits de l'homme. Mais il s'agit plutôt de *faire exister autrement la démocratie électorale*.

Dans un pays où la situation est extrêmement grave en termes de recul du bien-être (dans quasi tous les aspects de la vie) par rapport aux autres pays, et qui réclame la plus grande mobilisation des ressources humaines et financières pour s'atteler à ce qui est plus essentiel pour le peuple, l'intelligence impose de quitter les distractions politiques et politiciennes, pour concentrer l'attention, les intelligences et les consciences sur autre chose que l'investissement des énergies et des finances dans des techniques onéreuses de choix des dirigeants du pays à travers des partis politiques.

Des élections extrêmement coûteuses grèvent les chances de développement de la patrie, de la sécurité et de la joie d'exister des citoyens. Ainsi, dans l'ordre bien pensé des priorités d'un peuple intelligent, les élections aux suffrages universels directs – comme celles de 2023 ayant englouti jusqu'à près d'un milliard et cinq cents millions de dollars ! (selon les études de la société civile bien informée) – doivent passer loin derrière la construction des infrastructures routières, les moyens de transport, la sécurisation des populations, l'intégrité du territoire, l'industrialisation du pays procurant de l'emploi aux jeunes, l'augmentation de la capacité à nourrir la population, le développement des établissements d'éducation, de santé, de culture, de loisirs, etc.

Choisir d'engloutir des milliards de dollars dans des élections aux outputs finalement frauduleux et inutiles constitue une lourde faute

sur le triple plan de la rationalité gouvernementale, de la responsabilité sociale et de la moralité politique face à la population qui meurt de faim, de maladies endémiques, de pauvreté absolue, etc. Engloutir des milliards de dollars dans des élections, c'est effectuer une très mauvaise allocation des ressources ; c'est faire montre, purement et simplement, d'une espèce d'imbécillité collective. Car, des voies alternatives de choix ou d'élection des dirigeants existent dans d'autres pays, ou sont à inventer et à mettre en pratique, en déployant la force de l'imagination, de l'intelligence et de *l'audace de penser et d'agir autrement*, mais correctement et efficacement.

Les élections des dirigeants politiques peuvent très bien se faire, démocratiquement, en dehors de cet intermédiaire inutile, ruineux, nuisible, diviseur qu'est le parti politique. Elles se feraient dans les cadres géopolitiques administratifs existants, à partir du village ou du Secteur/Chefferie, ainsi que je le propose avec le système indirect ascendant concentrique (SIAC).

L'assainissement technique (sur le plan strict du nombre de partis) est une question à la fois de rationalité et de bon sens pragmatique. Le désordre délibérément ou aveuglement entretenu dans une nation qui réellement cherche à se développer ne peut jamais conduire à une action efficace et performante. Les partis politiques, structures qui obligent à effectuer des élections, généralement coûteuses en plus d'être frauduleuses, ne sont ni favorables à l'unité nationale ardemment recherchée ni efficacement utiles à la vie politique d'une nation aspirant au développement, à la puissance et à la respectabilité auprès d'autres nations.

Dans ce sens, une fois de plus, les premiers jeunes intellectuels congolais qui avaient, en 1956, amorcé la lutte pour l'indépendance en refusant l'importation des partis belges et même l'existence de tout parti dans leur pays avaient totalement raison. Comme nous sommes aujourd'hui encore confrontés à de très graves difficultés de décollage économique, nous devrions pouvoir écouter leur sagesse, au-delà d'une conformité stérile à ce qui se passe ailleurs, chez les anciens colonisateurs, qui n'entendent d'ailleurs pas nous lâcher, nous laisser pleinement libres de leurs schémas de pensée et de vie.

Il nous faut pour cela, avec intelligence, courage et ruse, pouvoir oser entrer ou essayer d'entrer et nous aventurer sur des sentiers nouveaux, de marcher en dehors des sentiers battus, pour nous placer sur des chemins qui peuvent effectivement et efficacement nous mener quelque part, vers un bonheur collectif évident. Nous sommes dans l'obligation soit de quitter les voies qui nous font régresser ou retarder, soit tout au moins de les suspendre, de les mettre provisoirement à l'écart, jusqu'au moment où, à la faveur d'un développement acquis plus assuré, nous nous permettrons de dépenser follement ou d'utiliser des moyens plus modernes peu onéreux.

#### **4. Assainir éthiquement l'espace politique, c'est débiologiser les envies de pouvoir**

Débiologiser consiste à chercher à désintoxiquer les acteurs politiques de l'ivresse du jus sucré sacré du pouvoir, en soulignant la priorité de placer au pouvoir les membres de la famille politique et non ceux de la famille biologique du chef du parti.

#### **Assainir l'espace politique, c'est barrer la route à la formation de dynasties biologiques**

Dans l'espace public politique africain et congolais, il se constate une formation progressive de dynasties politiques moralement inacceptables. La formation se fait à travers trois canaux décisionnels : par préparation à l'hérédité, par nomination, et par élection.

##### ***Le premier canal est la préparation à l'hérédité***

Les enfants des Présidents de la République se placent ou sont placés au fauteuil du pouvoir, par des « souteneurs » y ayant intérêt, aussitôt après le décès de leurs pères (ce fut le cas au Togo, au Gabon, au Tchad, au Congo-Kinshasa). Il semble que dans quelques autres pays, les pères préparent ou ont tenté de préparer les fils ou filles pour les remplacer. Et l'envie d'hérédité n'a guère disparu des têtes de certains dirigeants politiques. En effet, le système monarchique de quelques pays européens ne manque point d'allécher. Et, après Mobutu Sese Seko, Maréchal du Zaïre-Congo, qui nourrissait l'envie d'être élevé au rang d'empereur, à l'imitation du Maréchal Jean-Bedel Bokasa de la République Centrafricaine, rien n'indique que le désir est complètement mort dans les pays africains, ou que les portes sont définitivement fermées aux envies d'éternité au pouvoir temporel terrestre au sein même du système de république.

Dans un système démocratique républicain légitimement accepté par le peuple, la dérive vers la dynastie est objectivement à interdire et à combattre, par des moyens démocratiques pacifiques ou, si nécessaire, par des moyens de révolution raisonnablement violente.

##### ***Le deuxième canal est l'élévation par nomination***

S'agissant de la *nomination*, la loi peut stipuler l'interdiction pour une seule et même famille biologique, et même tribale, d'avoir plus d'un certain nombre de membres au sein d'une même institution politique de même niveau, national ou provincial (pas deux Ministres de la même famille biologique dans le même gouvernement ; pas deux Députés dans le même parlement ; pas deux Directeurs Généraux dans les entreprises publiques ou dans les établissements publics).

Concrètement, aucune Autorité Morale (ou chef de parti) n'est autorisée à proposer deux membres de sa famille proche, ou élargie, à des postes de pouvoir. En plus, il devra être prescrit que toute ruse qui serait découverte, même plus tard, sera sanctionnée, par la mise à l'écart de toutes les personnes proposées et par l'interdiction de ladite Autorité Morale à occuper un quelconque poste exécutif ou électif durant tout le mandat jusqu'aux prochaines élections politiques. Une loi appropriée devra être passée dans ce sens ; et, avant toute nomination, les services des renseignements seraient chargés de vérifier les origines biologiques des candidats et préposés au pouvoir.

### ***Le troisième canal concerne l'accès au pouvoir par la voie électorale***

Il est juste et normal de proscrire la concentration des membres d'une même famille biologique au sein d'un même espace temporel politique. Mais serait-il immoral, de la part d'un homme politique cousu d'or, de soutenir ses enfants et neveux désireux de faire de la politique ? Serait-il non éthique de donner des moyens financiers conséquents à ses enfants pour autant qu'ils sont adultes et remplissent toutes les conditions requises pour l'élection politique ?

Même si on ne peut trouver rien d'immoral en cela, il devrait tout de même être préférable, au nom du sens de décence, d'honnêteté et d'équité, de pouvoir permettre aux familles peu nanties de concourir, elles aussi, avec plus ou moins les mêmes chances de départ pour des postes électifs. En conséquence, il devrait être raisonnable de réglementer les ambitions ou les possibilités d'accès au pouvoir, principalement celles des gens ayant déjà au pouvoir des parents ou proches parents.

### **Détruire l'esprit du « familiarisme » politique ?**

Du tribalisme primaire forcené, attitude d'esprit clairement identifiée et malheureusement bien en œuvre dans notre vie politique nationale, le Congo est désormais passé à une espèce de *familiarisme* comme espace intermédiaire entre l'individualisme et le communautarisme grégaire. La pratique dépasse ce qu'on a coutume d'appeler « clientélisme politique ». Le client peut provenir de milieux divers, tandis que l'individu « familiariste » ou client familial est plutôt et exclusivement issu de la famille biologique. Les enfants de la famille ne sont point des clients, ils sont des membres, faisant pleinement partie de la famille, et donc des personnes ne cherchant à acheter quoi que ce soit sur le marché politique par l'intermédiaire du père ou de la mère mais qui sont considérés et se considèrent d'office comme des héritiers biologiques attitrés.

Ce phénomène nouveau se présente dans l'espace politique congolais comme privilégium, mieux, exclusivité accordée à des membres de la famille biologique dans l'ordre d'accès au pouvoir et de jouissance des bienfaits récoltés par l'action commune de la famille politique. La priorité



d'accès au pouvoir est réservée aux enfants et neveux ou nièces de l'autorité morale même s'ils ne sont guère membres du parti ou de la famille politique. Le principe apparemment perçu dans d'autres secteurs, celui de « les enfants d'abord ! », est désormais transporté et implanté dans la sphère politique.

Une telle pratique est en conscience inacceptable, et donc à proscrire, au moyen d'une réglementation appropriée rigoureuse, dans la mesure où elle viole le principe de la juste égalité des chances pour tous les enfants du pays faisant preuve de mérite. De jeunes méritants demandeurs de postes de pouvoir, qui n'ont malheureusement ni père riche en pouvoir politique ni père ou oncle financièrement fort, seront d'office défavorisés et éliminés de la course démocratique. Le familiarisme politique est, plus que l'indécence, une pratique carrément immorale, injuste.

Injuste, décrié et à décrier de la même manière que le népotisme, le phénomène « les enfants d'abord » (au lieu du « le peuple d'abord ») peut être difficile à combattre. Car les Autorités Morales décideuses, fondateurs-propriétaires de la structure, chercheront toujours à faire accepter à la famille politique (par imposition, par persuasion ou par chantage) la pertinence de leurs décisions en faisant entendre, par exemple, que leurs membres de la famille biologique font nécessairement partie, de droit ou plutôt de sang, de ladite famille politique.

Mais il y a tout de même un interstice, d'ordre éthique, qui se présente à la possibilité de réformation ou d'assainissement. C'est celui de l'interdiction de la pratique de suppléance. Il devrait être interdit, par la loi, d'instituer des *suppléants au candidat à l'élection*, nationale comme provinciale. On sait en effet que les suppléants sont quasi exclusivement choisis au sein de la famille biologique, écartant purement et simplement les vrais militants du parti.

Une telle idée peut être discutée. Mais on devra bien noter que la suppression du poste de suppléance (qui n'existe pas dans plusieurs systèmes occidentaux et africains démocratiques) ne préjudicie aucunement la pratique électorale. En effet, en cas de vacance, par empêchement temporaire ou définitif, au poste du titulaire élu, soit une élection *ad hoc* est organisée dans la circonscription électorale concernée, soit le candidat qui aura été deuxième aux résultats des élections prend automatiquement la place devenue vacante. Une telle disposition empêche, pour une large part, le familiarisme politique ou l'indécence et malhonnête concentration au pouvoir des membres d'une seule et même famille biologique.

## Conclusion

La réduction du nombre de partis au sein de l'espace politique congolais est nécessaire et indispensable. À cet effet, la limitation devrait être constitutionnellement ou légalement instituée. Elle devra concerner aussi bien le principe du pluralisme ou le nombre de partis que la qualité extrinsèque des membres admissibles au pouvoir.

Toute position à prendre est censée concourir : 1° à éviter le désordre au sein de l'espace politique ; 2° à éviter le tribalisme, le népotisme et le familiarisme biologique ; 3° à éviter que les membres des partis servent uniquement de marchepied aux chefs des partis égoïstement avides ; 4° à écarter la concentration du pouvoir au seul sein de la famille biologique au détriment de la famille politique.

L'assainissement technico-politique et éthique peut être obtenu à travers trois voies principales possibles : soit par une libre agglutination guidée autour d'un certain nombre d'idéologies générales définies et limitées de façon objective et impartiale par le pouvoir public, soit par une (auto)élimination définitive de tout parti n'ayant point obtenu le seuil démocratiquement et raisonnablement fixé, ou encore par une décision d'autorité souveraine raisonnable acceptable ou agréée par le peuple.

Pour terminer, je note, en rappel, deux points essentiels pertinents dans le cadre global du mode d'organisation des élections comme point final requérant l'assainissement éthique et technique de l'espace politique.

Premier point : *la fin du parti politique*, comme *inexistence de partis* ou zéropartisme, *est hautement souhaitable*, spécialement dans les conditions dramatiques de la RD Congo en principe très préoccupée par la nécessité et l'urgence d'accès à son développement économique. L'absence de partis ne préjudicie aucunement l'exercice de la démocratie ; bien au contraire, l'absence permet d'écarter le fractionnement fanatisé des passions, l'exacerbation des divisions, les distractions ainsi que les tiraillements interminables au sein de la société. En plus, le mode électoral qu'un système sans partis réclame est très peu onéreux et, donc, est le plus favorable à l'économie des dépenses et au développement d'un pays extrêmement pauvre comme la RD Congo.

Je sais fort bien que, dans un contexte international occidental dictatorial accroché au système pluraliste de partis politiques, le seul qui soit jugé démocratique, l'idée de zéropartisme ne peut être acceptée qu'à la faveur d'une longue et patiente argumentation persuasive de la population, en commençant peut-être l'expérience au niveau le plus bas, à la Province. Je sais aussi que l'idée d'absence de partis comme non nécessaires sera directement regardée comme iconoclaste, inapplicable et, donc, insoutenable.

Mais, si on accepte de réfléchir en profondeur, et dans une visée sincèrement patriotique, on doit pouvoir remarquer que l'idée est tout à fait pertinente et aisément applicable. Elle devrait, par conséquent, être adoptée, ne fût-ce expérimentalement ou provisoirement jusqu'au moment où le pays accédera (très rapidement finalement) à un niveau de développement matériel appréciable, principalement en termes d'infrastructures de déplacements, de communication et de télécommunications.

Le zéropartisme ou l'absence de partis politiques comporte de grands et nombreux avantages. Il assainirait radicalement l'espace politique sur le plan à la fois technique et éthique. Il instituerait un système d'organisation des élections maximale fait de transparence, à partir d'entités géopolitico-administratives de petites dimensions et aisément gérables. Il réduirait de manière drastique la cristallisation des passions et des désordres vecteurs de divisions et de haines inter-partisanes, tribalistes et ethnistes préjudiciables à la cohésion nationale, au développement économique et au progrès social.

Deuxième point : *l'institution d'un système électoral indirect ascendant concentrique* (SIAC)<sup>6</sup> est absolument nécessaire. Elle permettrait d'accéder à un plus grand degré de certitude d'avoir des *élections de meilleure qualité*. En effet, la réduction du nombre de partis politiques n'élimine pas la question majeure de la réduction des fraudes, de l'opacité, des tripatouillages, des vols de machines à voter, etc. Le système indirect ascendant concentrique, impliquant une grande transparence et une organisation légère et non excessivement coûteuse, éradiquerait les méfaits de falsifications des résultats, de fraudes, de gaspillages et de détournements permanents des fonds faramineux, colossaux, généralement alloués aux élections en mode de suffrages universels directs.

Pour travailler à faire adopter ces idées, il serait utile, indispensable et urgent qu'un plus grand nombre de scientifiques s'attellent à réfléchir sur cette question selon la perspective ici suggérée. Il s'agit d'approfondir l'idée du *Siac* et, à partir d'elle, d'imaginer un système d'élections rationnellement acceptable par le plus grand nombre possible de personnes parmi les intelligences patriotes éclairées. Concevoir le mécanisme d'élection le meilleur, le moins financièrement coûteux possible et comportant le maximum de facilité d'organisation et de transparence, c'est là une tâche patriotique que le pouvoir public pourrait, mieux, devrait confier à une équipe indépendante de scientifiques sérieux, crédibles, véritablement patriotes et très grandement intègres. La chance de décollage et de garantie du bonheur du peuple se situe dans le courage de penser et de bien penser sur fond d'un sens patriotique de grande responsabilité politique éthique. ■

6 Il s'agit d'un système où les élections des dirigeants commencent par l'entité de base : le président et les conseillers du village sont élus à ce niveau géopolitico-administratif par toutes les personnes adultes, hommes et femmes habilités ; à leur tour, ces élus élisent le président et les conseillers du Secteur/Chefferie ; ces derniers élisent le président et les conseillers du Territoire, et enfin ces derniers élisent le président et les conseillers (députés) de la Province. Les députés nationaux et les sénateurs sont élus par tous les élus de la Province ; et le président de la République est élu par tous les élus (du village jusqu'aux élus de la république) de l'ensemble du pays. Pour des détails, voir notamment : Ngoma-Binda, Phambu, *Une démocratie libérale communautaire pour la RDC et l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; Ngoma-Binda, P., *Démocratie, femme et société civile en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2012 ; Ngoma-Binda, P. (dir.), *Les élections en République Démocratique du Congo*, Kinshasa, Ifep, 2015.